

USE D'OR

sion. Ses camarades ne la raillent pas pour son passe-temps: «Personne ne trouve que je perds mon temps», en conclut Sarah.

Quand elle déploie son détecteur, sa petite sœur Yasmine n'est

jamais loin: «Je sais qu'il faut tenir la pelle loin du détecteur, sinon ça sonne sans arrêt», dit-elle. Mais si la cadette partage la passion de Sarah, elle n'a pas la patience de la suivre sur le terrain, excepté autour de la maison: «J'ai trouvé une pièce dans le jardin!» jubile-t-elle, en ignorant que son butin y avait été placé exprès.

● TEXTE **VINCENT DONZÉ**
vincent.donze@lematin.ch

● PHOTOS **LAURENT CROTTET**

« Mon rêve, c'est de trouver de l'or »

Sarah, chercheuse de trésors



Sarah ne fait rien comme les enfants de son âge: à la trousse de maquillages, elle préfère sa tenue de camouflage et son détecteur.

Le pervers verra-t-il les portes d'une prison?

PROF PÉDOPHILE Le 24 avril, Mister Luc*, ex-directeur d'internat du Collège Beau Soleil, voyait sa peine réduite à 24 mois de prison ferme par la Cour d'appel du Tribunal cantonal vaudois. Il est fort possible que le pédophile, jugé coupable d'avoir abusé sexuellement d'au moins quatre élèves de la célèbre école internationale de Villars-sur-Ollon (VD) en 2003-2004, ne voit jamais les portes d'une cellule.

Le professeur canadien de 58 ans se terre en effet dans son pays depuis l'époque des faits. Or le Canada n'extrade pas ses ressortissants vers la Suisse. Mister Luc ne purgera donc sa peine que s'il franchit les frontières. Et encore! Il faudrait pour cela qu'il soit sous mandat d'arrêt international – ce qui sera très probablement le cas bientôt –, qu'il soit contrôlé par la police et que le pays où il se trouve possède un accord d'extradition avec la Suisse. «Dans ce cas seulement, Mister Luc devrait alors être extradé vers la Suisse pour y purger sa peine à moins qu'il ne choisisse de le faire au Canada comme il en



Mister Luc* abusait de garçons mineurs au moins depuis le début des années 1980.

a le droit», explique Me Véronique Fontana, avocate de David Cloux, la victime qui l'avait dénoncé devant la justice en 2014. Pour ce dernier, cet état de fait semblait de prime abord «frustrant et révoltant», même s'il se dit désormais «en paix avec ça». «Ma conviction est que Luc a continué à abuser de jeunes garçons, notamment dans le golf canadien où il travaillait comme simple gardien à son retour de Suisse et qu'il continuera à essayer de le faire jusqu'à ce qu'il soit arrêté!» déplore encore le Helvético-Britannique de 29 ans.

● **LAURENT GRABET**

* Prénom d'emprunt

Communes menacées de dédommager des taxis

TRANSPORT La foire d'empoigne juridico-administrative prend de l'ampleur entre les taxis de la région lausannoise, les chauffeurs travaillant pour Uber et les autorités politiques locales.

Une étape de plus a été franchie hier quand Me Jacques Roulet, avocat des conducteurs regroupés au sein de Taxis lausannois SA, a envoyé une mise en demeure à l'adresse du Service intercommunal des taxis et des communes qui y siègent. Tous sont sommés, d'ici à ce vendredi 18 mai, de faire respecter le constat dressé par la justice vaudoise la semaine passée, comme l'avait révélé «Le Matin». À savoir, selon Me Roulet, de «prendre toutes les mesures utiles» pour faire cesser toute activité aux chauffeurs Uber ac-

tuels en région lausannoise. Ainsi qu'en retirant à la société Uber, enregistrée aux Pays-Bas, son statut récemment obtenu de central d'appel et les droits en découlant. Taxis lausannois SA indique qu'elle réclamera à chaque commune membre du Service intercommunal des taxis, «réparation de leur préjudice de toutes les courses manquées du fait de l'activité illégale d'Uber et de sa concurrence déloyale».

Conseiller municipal à l'exécutif lausannois et président de l'Association des communes de la région, Pierre-Antoine Hildbrand ne souhaite pas réagir pour l'heure à cette mise en demeure. Pour rappel, un projet de loi vaudoise est en chantier.

● **FRÉDÉRIC NEJAD TOULAMI**